



MAÎTRISER SON COÛT DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE OVIN LAITIER

ÉLEVAGES LIVREURS, ZONE ROQUEFORT – CAMPAGNE 2019

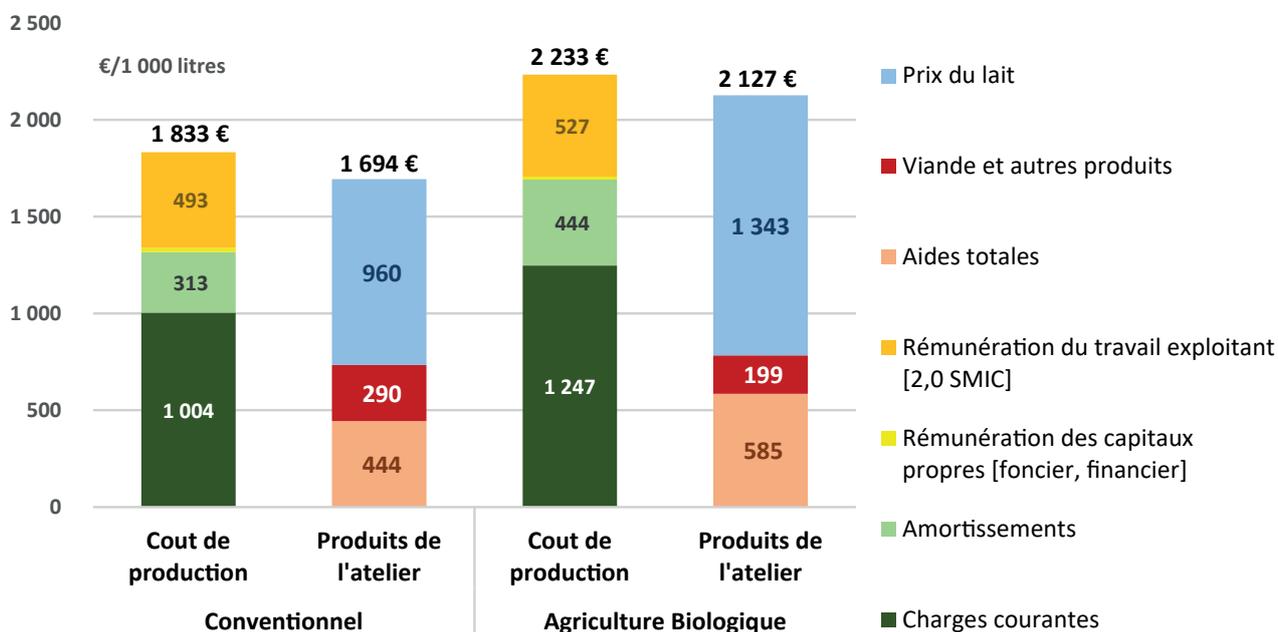
Dans le contexte actuel, de forte progression du prix des matières premières (aliments, engrais, carburants et lubrifiants...), il est important que les éleveurs connaissent leur coût de production afin d'améliorer l'efficacité économique de leur élevage. Au cours de la campagne 2019, les organismes techniques intervenant sur la zone Roquefort (le Service élevage de la Confédération Générale de Roquefort, UNOTEC, la Maison de l'Élevage du Tarn et la Chambre d'Agriculture de Lozère) ont calculé et analysé les coûts de production de 122 élevages qui livrent leur lait. Réalisés dans le cadre de l'assistance technique aux éleveurs coordonnée par le GIE Élevage Occitanie, ces suivis ont bénéficié d'un soutien financier de FranceAgriMer.

◀ CONNAÎTRE SON COÛT DE PRODUCTION

Pour les 86 élevages en conventionnel, le coût de production s'établit à 1 833 €/1 000 litres de lait en moyenne. Ce montant intègre les charges courantes (charges opérationnelles et charges de structure, hors amortissements et hors cotisations sociales exploitant), les amortissements (matériel, bâtiments, installations), la rémunération du capital engagé par les éleveurs (terres en propriété, capitaux propres) ainsi que la rémunération du travail exploitant sur la base de 2,0 SMIC par unité de main-d'œuvre (UMO) exploitant. Autour de 1 694 €/1 000 litres, le montant total des produits affectés à l'atelier ovin lait reste inférieur au coût de production. Il en découle une rémunération du travail exploitant permise par les produits inférieurs à l'objectif : 354 €/1 000 litres de lait, soit 1,5 SMIC/UMO exploitant (figure 1).

Pour les 28 élevages en agriculture biologique (AB), le coût de production est nettement plus élevé : 2 233 €/1 000 litres en moyenne, du fait par exemple de l'importance du poste aliments achetés et de la mécanisation, mais sont compensés par une meilleure valorisation du lait produit : 1 343 €/1 000 litres. À 420 €/1 000 litres de lait, la rémunération du travail exploitant permise par les produits représente 1,6 SMIC par UMO exploitant en moyenne.

FIGURE 1 : COÛT DE PRODUCTION ET PRODUIT AFFECTÉ À L'ATELIER OVIN LAIT SUIVIS COUPROD, ÉLEVAGES LIVREURS, ZONE ROQUEFORT, CAMPAGNE 2019



◀ PRÈS DE 30 % DES ÉLEVÉS SUIVIS ATTEIGNENT L'OBJECTIF DE 2,0 SMIC PAR UMO EXPLOITANT

Pour 80 % des éleveurs suivis, la rémunération du travail exploitant varie de 0,6 à 2,6 SMIC par UMO en élevage conventionnel et de 0,1 à 3,0 SMIC pour les élevages en agriculture biologique.

Ces écarts de rémunération sont pour partie liés à la productivité du travail (volume de lait produit par UMO rémunérée) qui est en moyenne plus importante pour les éleveurs qui atteignent l'objectif de 2,0 SMIC par UMO que pour ceux qui sont en-deçà (79 100 litres vs 69 300 litres pour les élevages conventionnels et 72 100 litres vs 61 800 litres pour les élevages AB). Mais une forte productivité du travail peut s'expliquer par l'importance du travail bénévole (parents retraités dont l'activité aura tendance à décroître au fil des années), peut se traduire par une importante charge de travail ou entraîner une augmentation des charges de structure (mécanisation, automatisation...).

Par ailleurs, la diversité des résultats enregistrés montre qu'il est possible d'atteindre un résultat très satisfaisant (autour, voire au-delà de l'objectif des 2 SMIC par UMO rémunéré) en produisant moins de 70 000 litres par UMO, en conventionnel comme en bio, et qu'à l'inverse des élevages produisant plus de 80 000 litres par UMO peuvent dégager une rémunération inférieure à 1,5 SMIC (figure 2).

Comme les années précédentes, cette plus ou moins grande efficacité des élevages s'explique d'une part par des écarts de productivité laitière des troupeaux, de 250 à près de 400 litres par brebis présentes, mais également par une plus ou moins bonne maîtrise des charges : maîtrise du système fourrager pour améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation, adaptation de la complémentation en concentrés au niveau de production, maîtrise des investissements... Autant de leviers que les éleveurs peuvent explorer pour améliorer leurs résultats (tableau 1).

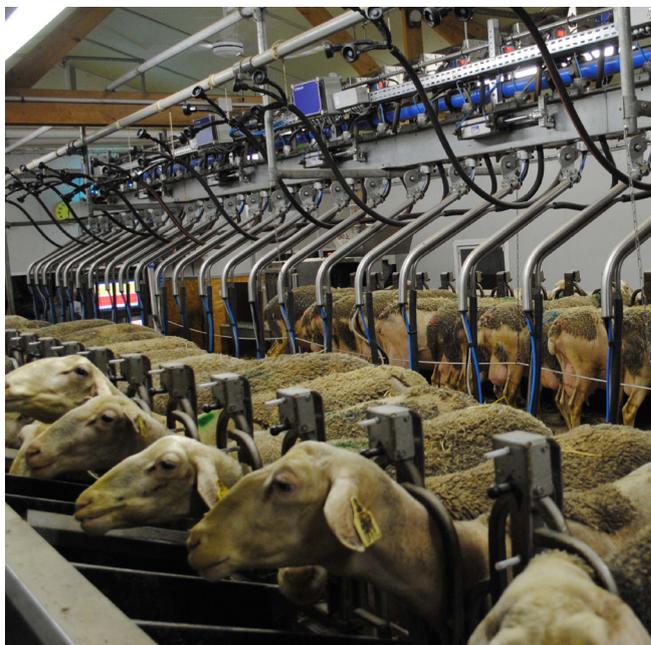


FIGURE 2 : PRODUCTIVITÉ ET RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EN ÉLEVAGE OVIN LAITIER SUIVIS COUPROD, ÉLEVAGES OVINS LAITIERS LIVREURS, ZONE ROQUEFORT, CAMPAGNE 2019

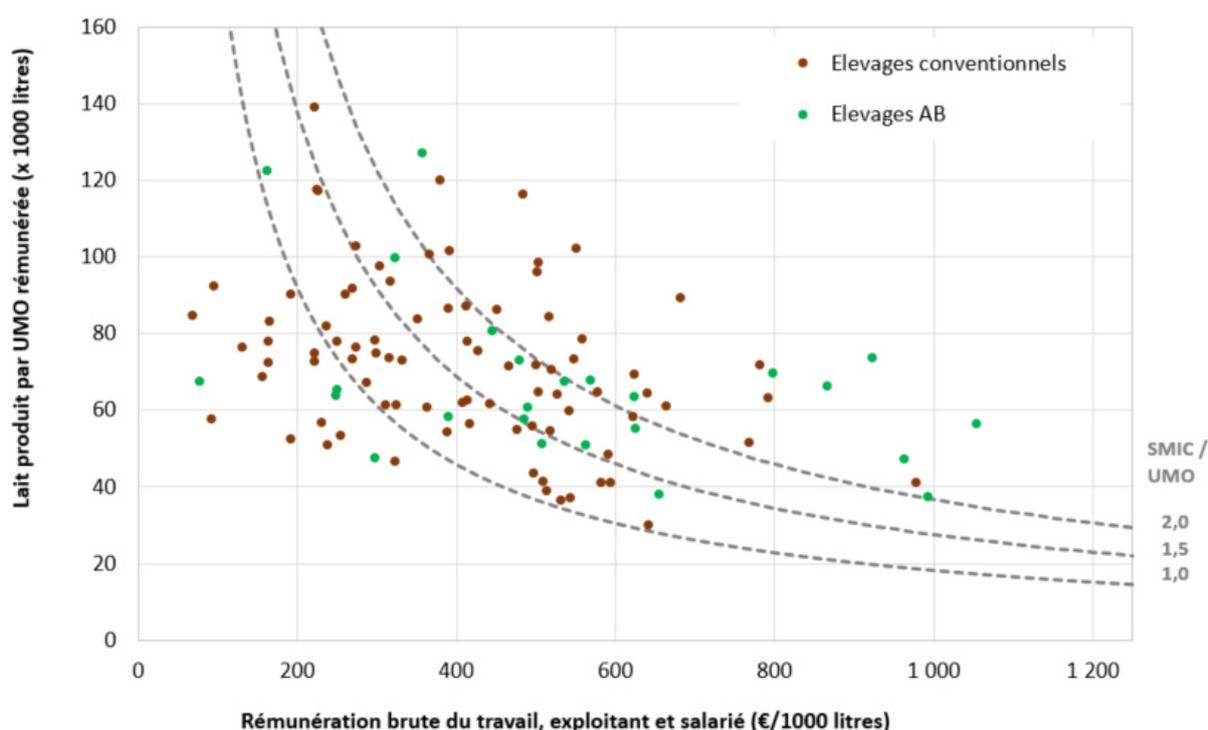


TABLEAU 1 : COÛT DE PRODUCTION, PRODUIT DE L'ATELIER ET RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL. SUIVIS COUPROD, ÉLEVAGES OVINS LAITIERS LIVREURS, ZONE ROQUEFORT, CAMPAGNE 2019

	Conventionnels [N=86]		AB [N=28]	
	Moyenne	Variabilité	Moyenne	Variabilité
UMO rémunérées	2,2	[1,2 - 3,0]	2,5	[1,1 - 3,4]
Brebis / UMO rémunérée	218	[147 - 292]	215	[148 - 296]
Lait / brebis (litres)	332	[253 - 418]	311	[255 - 380]
Lait / UMO rémunérée (1000 litres)	71,9	[43 - 100]	65,9	[47 - 87]
Coût de production total [€/1000 l]	1 833	[1 480 - 2 326]	2 233	[1 842 - 2 555]
Coût de production hors travail	1 292	[1 021 - 1 570]	1 643	[1 186 - 1 986]
Coût du système d'alimentation	840	[656 - 1068]	1 104	[828 - 1351]
Aliments	338	[253 - 457]	455	[318 - 637]
- dont aliments achetés	233	[134 - 352]	365	[250 - 508]
- dont appro. Surfaces	105	[53 - 156]	90	[45 - 144]
Mécanisation	416	[281 - 566]	531	[361 - 689]
Foncier	86	[34 - 148]	117	[55 - 163]
Autres coûts	452	[336 - 593]	540	[327 - 707]
Bâtiments et installations	177	[91 - 272]	258	[126 - 367]
Frais d'élevage	135	[99 - 177]	113	[79 - 148]
Frais divers de gestion	102	[64 - 136]	121	[79 - 169]
Capital	38	[18 - 62]	47	[26 - 69]
Coût du travail	541	[341 - 816]	590	[416 - 803]
Coût du travail exploitant	493	[310 - 753]	527	[303 - 792]
Coût du travail salarié	48	[0 - 122]	63	[0 - 212]
Produits de l'atelier [€/1000 l]	1 694	[1 433 - 2013]	2 127	[1 916 - 2426]
Prix du lait	960	[889 - 1040]	1 343	[1 262 - 1447]
Produits joints (viande, autres)	290	[231 - 371]	199	[142 - 268]
Aides totales	444	[239 - 783]	585	[400 - 786]
Prix de revient [€/1000 l]	1 099	[857 - 1332]	1 450	[1 124 - 1796]
Rémunération permise [€/1000 l]	354	[129 - 593]	420	[13 - 920]
Nb SMIC / UMO exploitant	1,5	[0,6 - 2,6]	1,6	[0,1 - 3,0]

◀ DES REPÈRES POUR AMÉLIORER LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

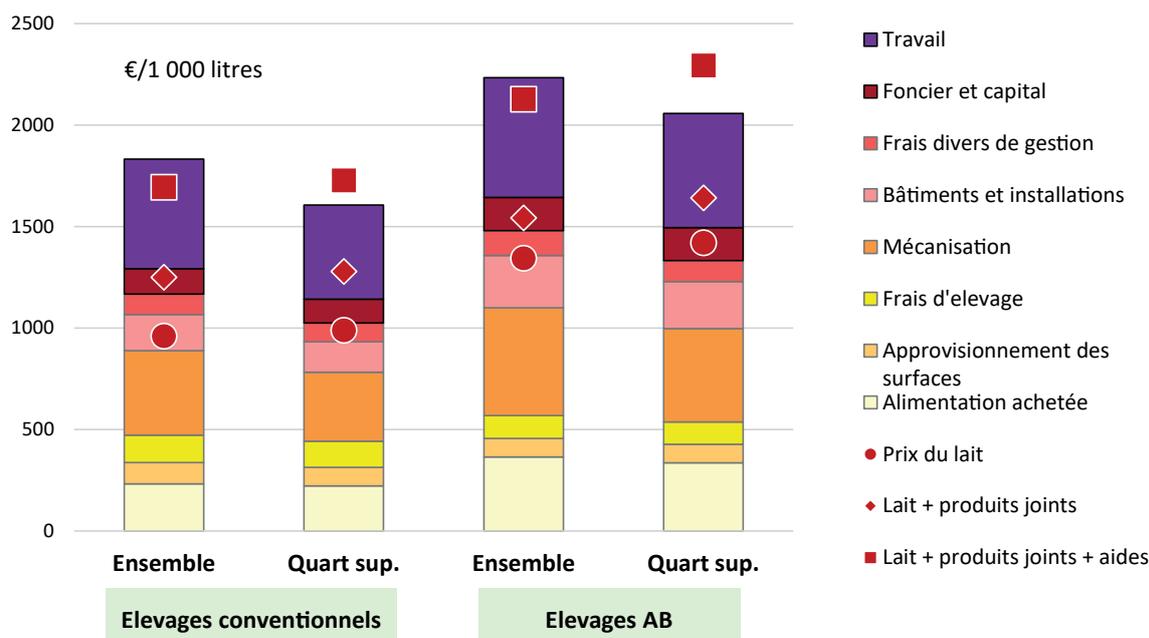
Dans chacun des deux groupes (conventionnels et AB), les élevages qui enregistrent la meilleure rémunération du travail (quart supérieur) se situent à plus de 2 SMIC par UMO exploitant : respectivement 2,6 et 2,9 SMIC par UMO exploitant.

Avec un volume de lait très légèrement supérieur à l'ensemble, ces élevages se caractérisent par une meilleure maîtrise de l'ensemble de leurs coûts de production hors travail, en particulier du poste mécanisation avec un différentiel qui se situe autour de 75 € par 1000 litres de lait produit en conventionnel comme en bio, et dans une moindre mesure les postes bâtiments et installations, et alimentation achetée, notamment pour les élevages bio qui restent moins autonomes (figure 3).

Pour les élevages conventionnels situés dans le quart supérieur, le total des produits affectés à l'atelier ovine lait est légèrement supérieur à la moyenne d'ensemble : +33 €/1000 litres (+2 %), du fait d'une meilleure valorisation du lait : +28 €/1000 litres. Pour les élevages en agriculture biologique, cet écart est plus conséquent : +167 €/1000 litres (+8 %) ; comme pour le groupe précédent, on enregistre une meilleure valorisation du lait (+68 € / 1000 litres), mais également un niveau d'aides et des produits joints plus importants (+68 et +23 €/1000 litres).



FIGURE 3 : COÛT DE PRODUCTION ET PRODUITS DE L'ATELIER POUR L'ENSEMBLE DES ÉLEVAGES ET POUR LE QUART SUPÉRIEUR (ÉLEVAGES TRIÉS SUR LA RÉMUNÉRATION PERMISE PAR LES PRODUITS, EN SMIC/UMO) SUIVIS COUPROD, ÉLEVAGES OVINS LAITIERS LIVREURS, ZONE ROQUEFORT, CAMPAGNE 2019



Ces résultats permettent de proposer des repères pour aider à l'analyse des coûts de production. En complément de la moyenne d'ensemble et de la moyenne des élevages ayant le meilleur niveau de rémunération de la main-d'œuvre (quart supérieur), la « valeur à surveiller » est établie pour chaque critère pris indépendamment, à partir de la médiane du groupe (autant d'élevages en dessous qu'au-dessus); et la « valeur à viser » à partir du premier quartile pour les charges (25 % des élevages en dessous).

TABLEAU 2 : REPÈRES POUR AMÉLIORER LES COÛTS DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE OVIN LAITIÈRE. SUIVIS COUPROD, ÉLEVAGES OVINS LAITIERS LIVREURS, ZONE ROQUEFORT, CAMPAGNE 2019

	Élevages conventionnels				Élevages AB			
	Moy.	Quart. sup.	À surveiller	À viser	Moy.	Quart. sup.	À surveiller	À viser
Rémunération travail exploitant (SMIC/UMO)	1,5	2,6			1,6	2,9		
Nombre de brebis / UMO	218	226			215	232		
Lait produit / UMO (x 1 000 litres)	71,9	78,4			65,9	70,7		
Lait / brebis présente (litres)	332	346			311	313		
Concentrés adultes / brebis (kg)	212	215			194	194		
dont concentrés achetés	55 %	57 %			49 %	50 %		
Fourrages achetés / brebis (kg MS)	48	41			94	111		
Coût de production hors travail (€/1 000 l)	1292	1143	> 1 280	< 1 130	1643	1495	> 1 660	< 1 510
Coût du système d'alimentation (€/1 000 l)	840	738	> 830	< 730	1104	1010	> 1 120	< 890
Alimentation achetée (€/1 000 l)	233	222	> 230	< 180	365	336	> 360	< 270
Approvisionnement des surfaces (€/1 000 l)	105	91	> 100	< 70	90	92	> 70	< 50
Mécanisation (€/1 000 l)	416	339	> 400	< 330	531	460	> 530	< 430
Coût du foncier (€/1 000 l)	86	85	> 80	< 50	117	123	> 110	< 80
Autres coûts hors travail (€/1 000 l)	452	405	> 430	< 380	540	485	> 560	< 450
dont frais d'Élevage (€/1 000 l)	135	129	> 130	< 110	113	109	> 110	< 90
dont bâtiments et installations (€/1000 l)	177	150	> 170	< 120	258	232	> 260	< 200

Les chiffres concernant le coût de production ou le prix de revient contenus dans cette publication ne peuvent pas être considérés comme des indicateurs de référence pour la contractualisation calculés par IDELE dans le cadre prévu par la loi EGALIM 2. Pour en savoir plus, consultez nos pages [Indicateurs de référence pour la contractualisation](#).

Synthèse réalisée dans le cadre de l'équipe Inosys Réseaux d'élevage Nord-Occitanie: Nathalie Rivemale (Chambre d'Agriculture 48), Jean-Christophe Vidal (Chambre d'Agriculture 12), Lauréline Drochon (Confédération Générale de Roquefort, Service Élevage), Gilles Noubel (UNOTEC), Jean-Claude Mathieu (Maison de l'Élevage du Tarn), Catherine de Boissieu et Emmanuel Morin (Institut de l'Élevage)